



ARREST DU CONSEIL D'ETAT DU ROY,

QUI, en révoquant les Arrêts du Conseil des 20. Avril 1744. & 19. Juin 1745. ordonne l'exécution de l'article II. des Lettres patentes de 1717. pour le retour des Navires destinez pour les Isles & Colonies françoises de l'Amérique, dans le Port d'où ils seiont parties.

Du 26. Mars 1749.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ETAT.

L. E. R. O. Y ayant par les Arrêts de son Conseil des 20. Avril 1744. & 19. Juin 1745. ordonné qu'il seroit surfis pendant la Guerre à l'exécution de l'article II. des Lettres patentes du mois d'Avril 1717. & , en conséquence, que les Négocians qui auroient armé ou armeroient pour les Isles & Colonies fran-